



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ (arrivé à 19h30, point n°12, délibération n°CM-19-153), Mme Françoise FAUCHER, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, Mme Christine DIANÉ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Elie ATLAN, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Sabry KALAA, M. Christophe DIEU, Mme Elise ARIAS-YSIDOR.

Etaient représentés :

M. Jean PARÉ	pouvoir à M. Daniel LOTAUT
M. Louis FREY	pouvoir à Mme Maria-Teresa LESUR
M. Pierre GALLAND	pouvoir à M. Ahmed-Latif GLAM
M. Daniel BURNACCI	pouvoir à Mme Christine DIANÉ
Mme Conception DERÉAC	pouvoir à Mme Bérard GUNOT
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN	pouvoir à M. Panhavuth HY
M. Hussein MOKHTARI	pouvoir à M. Christophe DIEU

Etaient absents :

Mme Arcangèle DO SOUTO
Mme Myriam DIEN
Mme Stella LAPAIX
M. Tarak GHOURCHI
M. Francis PARNY
Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

Madame Bérard GUNOT a été désignée comme secrétaire de séance

Hôtel de Ville
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02
www.villedegarges.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Le Maire

POINT N°1 : Rapporteur M. JIMENEZ.

OBJET : Versement d'une subvention communale à l'association Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) émergeant au Contrat de Ville, ligne « Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance » (FIPD)

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 4 120 € à l'association Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) pour l'action « Permanence d'accès au droit et d'aide aux victimes »,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **PRECISE** que le versement de ladite subvention sera conditionné à la réalisation effective de l'action présentée dans le cadre de l'appel à projets,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°2 : Rapporteur M. JIMENEZ.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Double Face dans le cadre du dispositif : Ville Vie Vacances (VVV) - Toussaint / Noël 2019

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du Contrat de Ville émergeant à l'enveloppe VVV, la subvention de 200 € à l'association Double Face pour son projet : « Atelier-musée Fondation Cartier pour l'Art contemporain / Nous les arbres »,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°3 : Rapporteur Mme GOURMAND.

OBJET : Avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs de l'association Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public « Le Moulin Fondu – compagnie OPOSITO »

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs de l'association Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public « Le Moulin Fondu – compagnie OPOSITO » ;

▶ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 125 700€ pour l'année 2020 ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

POINT N°4 : Rapporteur Mme MÉKÉDICHE.

OBJET : Convention de partenariat entre Roissy-Pays-de-France (Communauté d'Agglomération), la Ville de Garges-lès-Gonesse et l'association ESPERER 95, dans le cadre du chantier d'insertion « Gestion des espaces semi-naturels et humides » sur le territoire communal

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la Convention de partenariat entre Roissy Pays de France (Communauté d'Agglomération), la Ville de Garges-lès-Gonesse et l'association ESPERER 95, dans le cadre du chantier d'insertion « Gestion des espaces semi-naturels et humides » sur le territoire communal.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes qui en découlent en vue d'exécuter ce chantier.

POINT N°5 : Rapporteur Mme MAHENDRAN.

OBJET : Attribution – Appel d'Offres Ouvert – Assurances de la Ville et du CCAS de Garges-lès-Gonesse

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les accords-cadres relatifs aux prestations d'assurance pour la Ville et le CCAS,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

- Lot n°1 : Responsabilité civile générale et risques annexes, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec SHAM, domiciliée au 18 rue Edouard Rochet à LYON (69372), au taux de 0,0402% du montant total annuel des salaires bruts assujetti à cotisation URSSAF y compris

indemnités de résidence et suppléments familiaux de l'ensemble du personnel à l'exclusion des primes ou avantages non soumis à cotisations sociales,

- Lot n°2 : Dommages aux biens et risques annexes, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec SHAM, domiciliée au 18 rue Edouard Rochet à LYON (69372), pour un montant de 0,4000 € HT au mètre carré,
- Lot n°3 : Assurance flotte automobile et risques annexes, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec SMACL ASSURANCES, domiciliée au 141 Avenue Salvador Allende à NIORT (79031), selon le bordereau des prix unitaires.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°6 : Rapporteur M. ANGREVIER.

OBJET : Avis du Conseil Municipal quant aux dérogations au repos dominical pour les enseignes de la branche « commerce de détail à l'exception du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » et de la branche « commerce et réparation d'automobiles et de motocycles », en 2020

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **DONNE** un avis favorable à la mise en place par arrêté de Monsieur le Maire de dérogations au repos dominical pour l'ensemble des entreprises de la branche « commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles » aux dates suivantes en 2020 : 12 et 26 janvier, 3 mai, 28 juin, 30 août, 6 septembre, 1^{er} et 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre,

► **DONNE** un avis favorable à la mise en place par arrêté de Monsieur le Maire de dérogations au repos dominical pour l'ensemble des entreprises de la branche « commerce de détail et réparation d'automobiles et de motocycles », aux dates suivantes en 2020 : 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 11 octobre, 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°7 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Attribution – Appel d'offres ouvert – Entretien et maintenance des équipements de sûreté et de protection

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les accords-cadres relatifs à l'entretien et à la maintenance des équipements de sûreté et de protection des bâtiments communaux,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

- Lot n°1 : Entretien et maintenance des équipements de la vidéo-surveillance, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres avec la société CIRCET, domiciliée 14, avenue Lion, ZA la Poulasse, Sollies-Pont (83210) selon le bordereau des prix unitaires,
- Lot n°2 : Entretien et maintenance des équipements des contrôles d'accès, visiophonie et alarmes anti-intrusion), conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres avec la société CIRCET, domiciliée 14, avenue Lion, ZA la Poulasse, Sollies-Pont (83210) selon le bordereau des prix unitaires,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°8 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Travaux de construction de la halle de marché et de la salle polyvalente sur le quartier Dame Blanche - Autorisation préalable de souscrire le marché avant l'engagement de la procédure de passation

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert,

▶ **AUTORISE** dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables seraient présentées, le recours à la procédure concurrentielle avec négociation,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°9 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Réhabilitation des façades de l'Hôtel de Ville – lot n° 1 – Gros œuvre – Modification de contrat n°1

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la modification de contrat n°1 au marché n° 2018.073 relatif aux travaux de gros œuvre dans le cadre de la réhabilitation des façades de l'Hôtel de Ville pour un montant de 21 112,10 € HT, conformément au projet joint à la délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tout document y afférent avec la société OUVRAGES FRANCILENS sise 9/11, avenue Charles de Gaulle à Boissy-Saint-Leger (94 470).

POINT N°10 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Réhabilitation des façades de l'Hôtel de Ville – lot n° 2 – Charpente métallique – Modification de contrat n°1

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la modification de contrat n°1 au marché n° 2018.086 relatif aux travaux de la charpente métallique dans le cadre de la réhabilitation des façades de l'Hôtel de Ville pour un montant de 152 621,90 € HT, conformément au projet joint à la délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat ainsi que tout document y afférent avec la société OUVRAGES FRANCILENS sise 9/11, avenue Charles de Gaulle à Boissy-Saint-Leger (94470).

POINT N°11 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Réhabilitation des façades de l'Hôtel de Ville – lot n° 3 – Charpente bois – Modification de contrat n°1

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la modification de contrat n°1 au marché n° 2018.086 relatif aux travaux de la charpente bois dans le cadre de la réhabilitation des façades de l'Hôtel de Ville pour un montant de 10 074,85 € HT, conformément au projet joint à la délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat ainsi que tout document y afférent avec la société OUVRAGES FRANCILENS sise 9/11, avenue Charles de Gaulle à Boissy-Saint-Leger (94470).

POINT N°12 : Rapporteur Mme DIANÉ.

OBJET : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal des parcelles constitutives des voies privées des rues Louis Pasteur, Léon Gambetta et Jean Jaurès

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **PRONONCE** le transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal, des parcelles cadastrées AN n°135 à AN n°184, conformément au plan annexé à la présente délibération, correspondant aux voies privées ci-après désignées :

- rue Louis Pasteur : linéaire de 156 mètres environ,
- rue Léon Gambetta : linéaire de 116 mètres environ,
- rue Jean Jaurès : linéaire de 145 mètres environ.

▶ **DIT** que le transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles précitées vaut classement dans le domaine public communal, et éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens concernés.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

POINT N°13 : Rapporteur Mme DIANÉ.

OBJET : **Projet de cession du pavillon sis 47, rue Marcel Bourgogne : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la promesse et l'acte de vente à venir**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la cession du pavillon sis 47, rue Marcel Bourgogne, cadastré AV n°256, d'une surface habitable d'environ 102 mètres carrés, à minima au prix-plancher net vendeur de 160 000,00 euros (cent-soixante-mille euros) et au meilleur acquéreur,

▶ **PRECISE** que sa commercialisation se fera au prix défini par la Direction de l'immobilier de l'Etat, à savoir 170 000,00 euros,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute promesse de vente et tous actes à venir relatifs à la vente dudit pavillon.

POINT N°14 : Rapporteur Mme DIANÉ.

OBJET : **Projet de cession du pavillon sis 37 rue Louis Choix : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la promesse et l'acte de vente à venir**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la cession du bien sis 37 rue Louis Choix, cadastré AO n°568, d'une surface habitable et utile d'environ 280 mètres carrés, au prix net vendeur de 130 000,00 euros (cent-trente-mille euros) et au meilleur acquéreur,

▶ **PRECISE** que les honoraires de commercialisation au profit de Trans'actif Immobilier sont d'un montant forfaitaire de 6 000,00 euros toutes taxes comprises (six-mille euros) à la charge de la Commune, conformément au marché n°2018-102 notifié le 20 septembre 2018,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute promesse de vente et tous actes à venir relatifs à la vente dudit pavillon.

POINT N°15 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Attribution – Dialogue compétitif – Marché public global de performance associant conception, réalisation ou rénovation, exploitation et maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Garges-lès-Gonesse

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le marché public global de performance associant la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes sur le territoire de la Ville de Garges-lès-Gonesse,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public global de performance associant la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes sur le territoire de la Ville de Garges-lès-Gonesse, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres avec la société Eiffage Energie Systèmes – Ile de France, domiciliée 10 rue Lavoisier à Pontoise (95300) pour un montant de 10 658 581,52 € HT réparti comme suit :

- 10 212 422,96 € HT au titre de la tranche ferme,
- 446 158,56 € HT au titre de la tranche optionnelle.

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°16 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Transport par cars avec chauffeurs - Autorisation préalable de souscrire le marché avant l'engagement de la procédure de passation

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ **AUTORISE** le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert,
- ▶ **AUTORISE** dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables seraient présentées, le recours à la procédure concurrentielle avec négociation,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°17 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Avenant n°3 au contrat de Délégation du Service Public de l'eau potable

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ **APPROUVE** la prolongation de 1 an du contrat de délégation passé avec la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE) et fixe sa nouvelle d'expiration au 31 décembre 2021 ;
- ▶ **FIXE** le nouveau montant de la redevance de base de la SFDE au 20 juin 2020 à 0.9895€/m³ ;
- ▶ **FIXE** le nouveau montant de la redevance de base de la SFDE au 1^{er} janvier 2021 à 0.8477€/m³ ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au contrat de Délégation du Service Public de l'eau potable.

POINT N°18 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Rétrocession des espaces publics de la ZAC du quartier de la Gare de Garges-Sarcelles

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des espaces publics de la ZAC du quartier de la Gare de Garges-Sarcelles, constitués des parcelles cadastrées suivantes : AP 150, AP 151, AP 152, AR 52, AR 53, AR 54, AR 43, AR 9p, étant précisé que l'emprise de cette parcelle exclut la bande de roulement de l'avenue départementale Général de Gaulle. Soit une contenance totale de 5 670 m² environ.
- ▶ **DIT** que Grand Paris Aménagement prendra en charge les frais notariés, les frais de géomètre et la publication de l'acte,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte notarié à venir ainsi que tout document relatif à cette affaire.

POINT N°19 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et la commune de Garges-lès-Gonesse pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la convention de prestations de service entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et la Commune de Garges-lès-Gonesse pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location d'une durée de 6 ans,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui à signer la convention de prestations de service entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Garges-lès-Gonesse pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location, annexé à la présente délibération et tous actes à venir relatifs à cette affaire,

► **DIT** que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

POINT N°20 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Mission de suivi animation dans le cadre du Plan de Sauvegarde de la copropriété Garges Nord - Autorisation préalable de souscrire le marché avant l'engagement de la procédure de passation

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **AUTORISE** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert,

► **AUTORISE** dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables seraient présentées, le recours à la procédure concurrentielle avec négociation,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

► **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

POINT N°21 : Rapporteur M. HY.

OBJET : Taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **DECIDE** de maintenir les taux des fiscalités suivantes pour l'année 2020 :

- | | |
|---|--------|
| - Taxe d'habitation : | 16.45% |
| - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : | 21.17% |
| - Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : | 57.65% |

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°22 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Décision modificative n°3 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **ADOPTÉ** la décision modificative n°3 pour le Budget Principal de la Ville.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

POINT N°23 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Approbation du tableau des effectifs de la Ville au 31 décembre 2019

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la création des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentés pour chacun d'eux,

▶ **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

▶ **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminés par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

▶ **APPROUVE** la suppression des emplois permanents devenus inopérants conformément aux tableaux joints à la présente délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°24 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Modification du règlement relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des agents de la Ville et du CCAS

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **ABROGE** la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2019 portant modification du règlement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et approbation du règlement relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des agents de la Ville et du CCAS, incluant la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

▶ **APPROUVE** la modification des critères d'éligibilités et des conditions d'attribution du CIA tels que stipulés dans le règlement relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des agents de la Ville et du CCAS en chapitre 1.3,

▶ **APPROUVE** le rattachement de certains métiers à des groupes de fonctions tels que stipulés dans le règlement relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des agents de la Ville et du CCAS en dernière page,

▶ **APPROUVE** le règlement modifié relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des agents de la Ville et du CCAS,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération font l'objet d'une approbation annuelle dans le cadre du vote du budget.

POINT N°25 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Modification du règlement du temps de travail et des congés des agents de la Ville et du CCAS de Garges-lès-Gonesse relative aux services à horaires et contraintes spécifiques

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la modification du règlement du temps de travail et des congés des agents de la Ville et du CCAS de Garges-lès-Gonesse relative aux services à horaires et contraintes spécifiques, jointe à la présente délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°26 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Attribution – Appel d'offres ouvert – Acquisition, livraison et installation de mobiliers administratifs pour la Ville de Garges-lès-Gonesse et du CCAS

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'accord-cadre relatif à l'acquisition, la livraison et l'installation de mobiliers administratifs de la Ville et du CCAS,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à l'acquisition, la livraison et l'installation de mobiliers administratifs de la Ville et du CCAS, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres avec la société Happy Monday, domiciliée ZA de la Gare à Saint-Agrève (07320) selon le bordereau des prix unitaires,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°27 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Fourniture de mobilier scolaire et de restauration - Autorisation préalable de souscrire le marché avant l'engagement de la procédure de passation

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert,

▶ **AUTORISE** dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables seraient présentées, le recours à la procédure concurrentielle avec négociation,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°28 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Municipal,

▶ **ATTESTE** que le rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes contenu en annexe à la présente délibération a été présenté préalablement aux débats sur le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020,

▶ **PREND ACTE** du rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté en annexe à la présente délibération.

POINT N°29 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le Budget Primitif pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la somme de 112 633 030,82 Euros correspondant au budget principal de la Ville,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse,
Le 20 décembre 2019



Le Maire

Maurice LEFEVRE